

# VALTECH

Société anonyme au capital de 1 351 534,90056 euros  
Siège Social : 80, avenue Marceau – 75008 Paris

389 665 167 RCS PARIS

## AVIS DE SECONDE CONVOCATION

L'assemblée générale mixte réunie le Mardi 17 juin 2008 à 14 heures n'ayant pu délibérer, faute d'avoir réuni le quorum nécessaire, Mmes et MM. les actionnaires de la société VALTECH sont convoqués sur seconde convocation en assemblée générale mixte pour le **lundi 30 juin 2008 à 10 heures** à l'adresse suivante : **Club Confair - 54 rue Laffitte -75009 Paris**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour qui faisait l'objet de la première convocation et qui est le suivant:

### ORDRE DU JOUR

#### A titre ordinaire

- Rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2007, incluant le rapport sur la gestion du groupe ;
- Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société ;
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice, sur les comptes consolidés et sur les opérations visées par les articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce ;
- Rapport portant observation des commissaires aux comptes sur le rapport du Président pour celles des procédures de contrôle interne qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ;
- Rapport spécial du Conseil d'administration sur les options de souscription ou d'achat d'actions ;
- Approbation, s'il y a lieu, de ces rapports ainsi que des comptes de l'exercice et des comptes consolidés et des opérations intervenues au cours de l'exercice ;
- Affectation du résultat ;
- Quitus à donner aux administrateurs ;
- Rapport du conseil d'administration sur les résolutions proposées à l'assemblée à titre ordinaire ;
- Constatation de l'expiration du mandat d'administrateur de Monsieur Jean Claude Turri et proposition de renouvellement ;
- Ratification de la nomination provisoire de Monsieur Lars Bladt en qualité d'administrateur ;
- Ratification de la nomination provisoire de Monsieur Jonathan Poole en qualité d'administrateur (Nouvelle résolution) ;
- Révocation de Monsieur Douglas Land de ses fonctions d'administrateur ;
- Ratification du transfert de siège social et des modifications statutaires corrélatives ;
- Fixation des jetons de présence ;
- Autorisation d'un programme de rachat d'actions (Nouvelle résolution).

#### A titre extraordinaire

- Rapport du conseil d'administration sur les résolutions proposées à l'assemblée à titre extraordinaire ;
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes ;

- Délégation de pouvoirs à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social en faveur des salariés de la société ou des sociétés de son groupe, adhérant à un plan d'épargne entreprise (Nouvelle résolution) ;
- Mise en harmonie des statuts avec l'ordonnance du 24 juin 2004, la loi du 26 juillet 2005, le décret du 11 décembre 2006 et le décret du 25 mars 2007 (Nouvelle résolution) ;
- Pouvoirs à conférer ;
- Questions diverses.

---

Tout actionnaire ou représentant légal d'actionnaires sera admis à l'assemblée et pourra s'y faire représenter par un mandataire actionnaire ; l'actionnaire pourra également se faire représenter par son conjoint.

Toutefois, seuls seront admis à assister à l'assemblée ou à s'y faire représenter les actionnaires qui auront au préalable justifié de cette qualité :

- pour les actionnaires nominatifs, par leur inscription en compte nominatif pur ou nominatif administré, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris ;
- pour les actionnaires au porteur, par la remise dans les mêmes délais, d'une attestation de participation établie par leur intermédiaire habilité, constatant l'enregistrement comptable des titres à leur nom, à la Société Générale, 32 rue du Champ de Tir – BP 81236 – 44312 Nantes cedex 3.

Un formulaire de vote à distance ou par procuration sera à la disposition de tout actionnaire qui en fera la demande par lettre à la Société Générale, 32 rue du Champ de Tir – BP 81236 – 44312 Nantes cedex 3, au plus tard six jours avant la date de réunion.

Les actionnaires désirant assister à cette assemblée recevront, sur leur demande écrite adressée à la Société Générale, une carte d'admission.

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, tout actionnaire peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- \* donner procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint,
- \* adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire,
- \* voter à distance.

Les formulaires de vote à distance ou par procuration, dûment remplis, devront parvenir au siège social de la société, ou à son mandataire, la Société Générale, trois jours au moins avant la date de l'assemblée, accompagnés, pour les actionnaires au porteur, de l'attestation justifiant de leur qualité d'actionnaire.

L'actionnaire ayant voté à distance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée ou de s'y faire représenter en vertu d'un pouvoir.

L'actionnaire qui a choisi son mode de participation à l'assemblée peut néanmoins céder ensuite tout ou partie de ses actions. Dans ce cas,

- si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société devra invalider ou modifier le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte

d'admission ou l'attestation de participation, et l'intermédiaire habilité devra à cette fin, s'il s'agit de titres au porteur, notifier la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmettre les informations nécessaires ;

- si la cession intervient après le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, elle n'a pas à être notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société.

Tous les documents qui, d'après la loi, doivent être communiqués aux Assemblées Générales, seront tenus dans les délais légaux à la disposition des actionnaires au siège social de la Société et sur le site internet de Valtech « [www.valtech.fr](http://www.valtech.fr) » ou « [www.valtech.com](http://www.valtech.com) ».

***Le premier avis de convocation a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 30 mai 2008.***

Le Conseil d'Administration